

Règlement du jeu « Quizz - Zolux & Yummypets ».

Article I : Organisation

OCTOPEPPER SAS au capital de 16 044,00 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 515335818, ayant son siège social 22 rue Vital Carles, 33000 Bordeaux organise un jeu « Quizz - Zolux et Yummypets », du 04/04/2018 au 18/04/2018 sponsorisé par la marque Zolux.

Article II : Participation

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 13 ans domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Un justificatif d'identité ou de domicile pouvant lui être demandé à tout moment du jeu. Tout formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Article III : Modalités

Pour participer, il est nécessaire de posséder un compte Yummypets. Le jeu est accessible à partir de la page <https://fr.yummypets.com/zolux-quizz>.

La personne devra renseigner ses informations : civilité, prénom, nom, email. Elle pourra accepter ou non de recevoir les offres commerciales du Zolux.

Elle devra ensuite répondre à une question - en fonction de sa réponse elle sera inscrite ou non pour le tirage au sort du lot quotidien. La participation est validée une fois la réponse envoyée. La personne peut revenir tous les jours durant la période de jeu (15 jours), une nouvelle dotation étant mise en jeu à minuit.

En s'inscrivant, le joueur sera éligible pour le grand tirage au sort qui aura lieu à la fin du jeu concours pour remporter le gros lot mis en jeu.

Article IV : Dotation

35 dotations de la marque Zolux sont à gagner dont :

- MOOKY CLASSIC WOOFIES BŒUF 200 G (2,99€ TTC)
- TAPIS ÉDUCATEUR POUR CHIOTS (16,49€ TTC)
- JOUET PELUCHE FRIENDS HECTOR LE CASTOR (9,99€ TTC)
- PANIER "TRAVEL SMART" T1 PÊCHE (29,99€ TTC)
- DELIES BEAUTÉ DU POIL 60 G (2,99€ TTC)
- AÉRATION NANOLIFE STICKAIR BLANC (20,00€ TTC)
- Bloc alimentation Poisson Vacances (2,50€ TTC)
- PLANTKIT JALAYA (16,50€ TTC)
- TAPIS ÉDUCATEUR POUR CHIOTS (16,49€ TTC)
- JOUET PELUCHE VELVET GLORIA (9,99€ TTC)
- MOOKY CLASSIC JERKIES MIX 200G (2,99€ TTC)
- HAMAC POUR RADIATEUR GRIS (23,99€ TTC)
- MOOKY CHAT FLOWIES SAUMON 60 G (2,99€ TTC)
- BALANÇOIRE BOIS CHAÎNE EN MÉTAL (3,99€ TTC)
- CRUNCHY STICK CANARI ALPISTE/MIEL (1,99€ TTC)
- JOUET À SUSPENDRE MIROIR CŒUR PLASTIQUE, COLORIS ASSORTIS (3,99€ TTC)
- CAGE NEO COSY GRAND RONGEUR GRAND MODÈLE - GRIS (89,90€ TTC)
- COUSSIN PLAT DELTA (19,99€ TTC)
- JOUET PELUCHE PUPPY CHIEN (8,90)
- MAISON DE TOILETTE "FURBA" - AZUR (25,37€ TTC)
- MOOKY CHAT FLOWIES SAUMON 60 G (2,99€ TTC)
- BALANÇOIRE BOIS CHAÎNE EN MÉTAL (3,99€ TTC)
- CRUNCHY STICK CANARI ALPISTE/MIEL (1,99€ TTC)
- JOUET À SUSPENDRE MIROIR CŒUR PLASTIQUE, COLORIS ASSORTIS (3,99€ TTC)
- MANGEOIRE PLASTIQUE NEO GRIS 300ML (4,25€ TTC)
- BIBERON REMPLISSAGE DESSUS 250 ML (8,60€ TTC)
- CORBEILLE NEO PETIT MODÈLE Gris foncé (8,60€ TTC)
- COLLIER CUIR DOUBLE - NATUREL (25,99€ TTC)
- JOUET TPR BALLE MOOS - TURQUOISE (4,99€ TTC)
- JOUETS CHAT "GOOD DEAL" LOT DE 21 PIÈCES (21,29€ TTC)

- MOOKY CHAT LOVIES AU POULET ET AU BACON 60 G (2,99€ TTC)
- COLLIER CUIR DOUBLE - NATUREL (25,99€ TTC)
- JOUET PELUCHE VELVET VIRGINIA (9,99€ TTC)
- HAMAC POUR RADIATEUR GRIS (2,99€ TTC)
- MOOKY CHAT DELIES HYGIÈNE DENTAIRE 60G (2,99€ TTC)

Total de 464,66€

1 lot pour le tirage au sort comprenant un appareil photo Instax Mini 8 d'une valeur de 69,98€ TTC + un lot de 40 pellicules Instax d'une valeur de 34,39€ TTC.

Total des dotations d'une valeur de 569,03€.

Article V : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés aléatoirement durant la période de jeu. Au total ce sont 15 personnes qui seront désignées pour gagner une dotation différente chaque jour. À la fin du jeu Calendrier de l'Avent, un participant sera tiré au sort pour remporter le lot Instax Mini.

Le gagnant sera informé par la société OCTOPEPPER après son tirage au sort par un mail de confirmation.

Sans réponse de sa part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de son gain, le gagnant sera disqualifié et son prix sera perdu tel que défini à l'article X.

Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort par la société OCTOPEPPER. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire de jeu pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe, 78000 Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SELARL huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par mail, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : leo@yummypets.com. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu.

Article VII : Remboursement des frais de jeu

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article VIII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société OCTOPEPPER décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des Formulaires de jeu à une adresse erronée ou incomplète.

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société OCTOPEPPER tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société OCTOPEPPER se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société OCTOPEPPER pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Le présent jeu est hébergé par le site Internet Yummypets - dont les données sont stockées chez Claranet au 8, rue du Faubourg du Temple 75011 Paris. Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Yummypets. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Yummypets qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Yummypets. Le siège social de Yummypets est situé au : 22 rue vital parles à Bordeaux. La société OCTOPEPPER n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Yummypets. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à La société OCTOPEPPER et à Zolux.

Article X : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société OCTOPEPPER et Zolux à utiliser leurs nom, prénom, adresse email dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. La société ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Zolux. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article XI: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la société OCTOPEPPER ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Article XII: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article XIII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société OCTOPEPPER.

Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.